



Recommandation 238 (1960)¹

Réponse au onzième rapport annuel de l'OECE

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée :
2. Remercie l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) de lui avoir transmis son onzième rapport annuel et exprime sa satisfaction de la collaboration étroite qui s'est établie entre l'O.E.C.E. et le Conseil de l'Europe ;
3. Tient à rappeler, à l'heure où un remaniement de l'O.E.C.E. est à l'étude, que les rapports de l'O.E.C.E. ont présenté pour elle un grand intérêt et exprime le vœu que de tels rapports soient également transmis à l'avenir par l'O.E.C.E. remaniée ;
4. Relève avec satisfaction que, en 1959, dans l'ensemble des pays membres :
 - 4.1. la production a repris une expansion rapide ;
 - 4.2. la stabilité financière intérieure a été maintenue de façon appropriée ;
 - 4.3. la balance des paiements a évolué très favorablement dans le cadre d'un accroissement général des échanges internationaux ;
5. Note que cette évolution favorable a été, dans une très large mesure, le résultat des politiques économiques appliquées par les pays membres ; mais constate aussi que ces développements ont été facilités par un certain nombre de facteurs occasionnels qui ne se reproduiront vraisemblablement pas en 1960 ; et observe en particulier que, si les perspectives actuelles font prévoir un nouvel accroissement de l'activité, le maintien de la stabilité des prix sera sans doute plus difficile à obtenir que l'année dernière, en raison de la tension sur le marché du travail et de l'accroissement des demandes d'investissement, qui risquent de se manifester dans différents pays et dans différentes branches ;
6. Réaffirme sa conviction que l'objectif économique principal de l'O.E.C.E. doit être d'encourager le rythme de saine expansion économique le plus rapide qui puisse être maintenu à la longue, en même temps que le plein emploi et le relèvement des niveaux de vie ;
7. Exprime la crainte que l'incapacité de parvenir à un accord sur la structure de la coopération économique européenne ne suscite pour certains pays membres de nouvelles difficultés au cours de l'année à venir et ne retarde le rythme de leur expansion économique ;
8. S'inquiète de ce que des mesures plus énergiques n'aient pas été appliquées dans certains pays membres pour faire face aux problèmes du chômage local, et que les efforts entrepris pour résoudre les problèmes des industries périssantes et faciliter le transfert de leurs ouvriers à d'autres emplois n'aient pas été suffisants ; et prie instamment les gouvernements intéressés d'examiner sans délai les suggestions formulées dans le rapport de l'O.E.C.E. pour la solution de ces problèmes ;

1. Discussion par l'Assemblée le 26 avril 1960 (2e et 3e séances) (voir [Doc. 1128](#), onzième rapport de l'O.E.C.E., et [Doc. 1134](#), rapport de la commission économique). Texte adoptée par l'Assemblée le 26 avril 1960 (3e séance), après amendement.



9. Approuve l'opinion exprimée par l'O.E.C.E. selon laquelle les pays européens devraient désormais orienter leur politique économique extérieure de manière à libérer plus complètement encore leurs échanges avec les pays tiers, et à faciliter la croissance harmonieuse des pays sous-développés en augmentant leurs exportations de capitaux publics et privés vers ces pays et en prenant, en accord avec tous les pays intéressés, des mesures pour stabiliser les prix des matières premières et des produits de base ;
10. Estime que le Comité de politique économique de l'O.E.C.E. créé l'an dernier aura un rôle important à jouer, étant donné que la convertibilité des monnaies et la suppression des entraves aux échanges rendent les économies de tous les pays de l'O.E.C.E. de plus en plus interdépendantes ; et exprime, en conséquence, le souhait que les tâches de ce Comité soient poursuivies par la nouvelle organisation et que les résultats de ses travaux soient, si possible, portés à la connaissance de l'Assemblée ;
11. Estime, en outre, que cette organisation, utilement renforcée par la participation des Etats-Unis et du Canada, ne devra pas se borner à traiter les questions d'intérêt commun pour tous les pays du groupe atlantique, mais poursuivre l'étude des problèmes économiques et commerciaux spécifiquement européens ;
12. Recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et au Conseil de l'O.E.C.E. :
 - a. d'élaborer un programme concerté assurant la poursuite de l'expansion et une libération plus poussée des échanges européens ;
 - b. de mobiliser les pays membres exportateurs de capitaux dans un effort d'imagination en vue d'accroître, dans une proportion beaucoup plus élevée que par le passé, l'aide aux régions sous-développées du monde ; et
 - c. de rendre compte à l'Assemblée, avant sa prochaine partie de session, des suites données à la présente recommandation ; et
13. Tient à signaler l'intérêt croissant qu'elle porte aux activités de l'O.E.C.E., et plus spécialement du Bureau de personnel scientifique et technique, dans le domaine de la recherche scientifique, et exprime le vœu d'être informée, à l'avenir, d'une manière régulière sur ces activités.